

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non monsieur.

M. Nystrom: Le ministre a-t-il pensé communiquer avec une ou plusieurs provinces productrices afin de leur offrir sa collaboration dans l'exploitation de leurs ressources énergétiques sous un régime nationalisé?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, nous avons eu des entretiens avec plus d'une province, surtout en ce qui concerne la participation fédérale dans le produit de la taxe d'exportation. Nous avons indiqué que dans une entreprise lancée conjointement nous serions prêts à respecter les priorités de la province dans la mise en valeur de l'énergie et à cet égard nous avons eu ces genres d'entretiens.

[Français]

LES MESURES VISANT À ASSURER LA LIVRAISON AUX PORTS DE L'EST DU CANADA DE L'HUILE NORMALEMENT TRANSPORTÉE PAR L'OLÉODUC PORTLAND-MONTRÉAL

M. Georges-C. Lachance (Lafontaine): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Transports.

Pourrait-il dire si des dispositions supplémentaires ont été prises dans les ports de l'Est du Canada pour recevoir le pétrole de certains pays qui ont manifesté leur intention de ne plus en exporter via Portland?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, si nous pouvons obtenir du pétrole autrement que par l'oléoduc de Portland, nous serons sans aucun doute disposés à le recevoir.

M. Lachance: Monsieur l'Orateur, je désire demander au ministre si la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent jusqu'à Montréal entrera dans le cadre de ces dispositions supplémentaires?

M. Marchand (Langelier): Non, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

LA HAUSSE DU PRIX DU FUEL—LE CAS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Robert C. Coates (Colchester-Cumberland-Nord): J'aimerais poser une question au premier ministre. Peut-il dire si le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a communiqué avec lui au sujet d'une réunion concernant l'augmentation du prix du mazout de chauffage en Nouvelle-Écosse, qui entrera en vigueur demain?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

M. Coates: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dirait-il si le premier ministre de la Nouvelle-Écosse lui a demandé un entretien immédiat à propos de l'augmentation du prix du mazout de chauffage en Nouvelle-Écosse, qui entrera en vigueur demain?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je devrai vérifier auprès de mon cabinet. Une telle demande a peut-être été faite, mais je n'en ai pas été informé.

Questions orales

LE PÉTROLE—LES PROPOS DU MINISTRE AU SUJET D'UNE PÉNURIE MONDIALE PROBABLE ET DES OBLIGATIONS DU CANADA

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré publiquement que le Canada, en bon citoyen du monde, devait assumer sa part de toute pénurie de produits pétroliers dans le monde. Le ministre a aussi déclaré qu'on satisfait aux besoins des Canadiens en utilisant d'abord le pétrole brut canadien, même si cela signifie une réduction de l'exportation à des pays qui pourraient manquer de pétrole. Le premier ministre peut-il concilier ces déclarations contradictoires et indiquer à la Chambre quelle est la politique du gouvernement?

Des voix: Répondez!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis certain que le député comprend que le fait de demander à un ministre de concilier ses propos avec ceux d'un autre ministre constitue un débat et qu'une question exprimée en ces termes est irrecevable.

* * *

LES CÉRÉALES

LA COMMERCIALISATION DES GRAINS FOURRAGERS—LE CAS DU SYNDICAT DU BLÉ DE LA SASKATCHEWAN

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question touche la commercialisation des grains fourragers. Le ministre de la Justice sait-il que malgré son pèlerinage dans l'Ouest du Canada pour persuader les fermiers du contraire, le Syndicat du blé de la Saskatchewan a précisé qu'il ne pouvait accepter le système prévu par le gouvernement pour 1974 et 1975?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu le document dans lequel le Syndicat du blé de la Saskatchewan indique les conclusions ultérieures auxquelles il est arrivé sur la question des grains fourragers. J'ai été heureux de constater qu'il acceptait les principes fondamentaux de la fixation équitable des prix dans tout le Canada et certaines autres très importantes caractéristiques du programme. Dans l'esprit de discussion raisonnable qui le caractérise, il a suggéré une autre façon possible d'atteindre cet objectif, et nous en discuterons avec lui au cours des jours à venir.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre n'a vraisemblablement pas lu ce qu'a dit le Syndicat du blé de la Saskatchewan. Il s'est contenté de choisir un des sujets traités. Le Syndicat n'a-t-il pas dit que la Commission canadienne du blé devait demeurer la seule organisation de vente, et cela ne va-t-il pas à l'encontre des intentions du gouvernement? Deuxièmement, son conseil d'administration n'a-t-il pas dit qu'il désirait un système équitable de fixation des prix et surtout un niveau minimal adéquat des prix. Par conséquent, au lieu de jouer sur les mots, le ministre est-il disposé à revenir sur la décision prise par le gouvernement, qui est inacceptable pour les syndicats de l'Ouest du Canada?